REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 11 Mars 2025

DATE D'AFFICHAGE: 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 19 Votants: 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme, ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BONNEAU Mme RAKOTOMALALA M. GAYDOUK

Mme DUBOIS M. FOURE (procuration à M. AZIMI)
(procuration à Mme BAUDRY)
(procuration à M. LONGEAULT)

(procuration à Mme ABLOUH) (procuration M. GOURVENEC)

<u>Absents excusés :</u>

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2311-1-1 et L5211-39,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire, Conseillère communautaire titulaire de la CU Grand Paris Seine et Oise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité;

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du développement durable 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :